

Résolutions de Durban sur le rôle des lignes d'assistance aux enfants en matière de protection de l'enfance

Nous, les lignes d'assistance aux enfants opérant dans 136 pays, soutenons fermement les droits des enfants d'être entendus et d'être protégés de toute forme de violence. Le Comité relatif aux Droits de l'Enfant des Nations Unies et l'étude des Nations Unies sur la Violence envers les Enfants ont reconnu le rôle des lignes d'assistance aux enfants comme un outil fondamental pour la prévention et la protection de toutes formes d'abus et de violence envers les enfants (Commentaires Généraux sur les articles 12 et 19 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant et de la Recommandation 8 de l'étude des Nations Unies sur la Violence envers les Enfants).

Durant les 10 dernières années, les enfants et les jeunes dans le besoin de soin et de protection ont contacté plus de 140 millions de fois les lignes d'assistance aux enfants de partout à travers le monde. Les lignes d'assistance aux enfants écoutent, offrent des services d'intervention, de référencement, et, au besoin, offrent d'autres services en coopération avec les organismes partenaires.

Rassemblées à Durban (Afrique du Sud) le 19 octobre 2012 pour la Sixième Consultation Internationale des lignes d'assistance aux enfants, ces lignes d'assistance aux enfants sont résolues à assurer que chaque enfant a accès à une ligne d'assistance aux enfants en :

- a) Assurant que des lignes d'assistance aux enfants sont disponibles dans chaque pays du monde;
- b) Faisant le plaidoyer pour un financement durable de toutes les lignes d'assistance aux enfants; et;
- c) Bâtissant des partenariats avec les firmes de technologie et de communications pour assurer que les besoins des enfants en matière de communication sont rencontrés.

Nous demandons à nos partenaires provenant des gouvernements, des agences et du secteur privé de :

1. Reconnaître la capacité unique des lignes d'assistance aux enfants de faire entendre la voix des enfants dans le but de renforcer la protection des enfants;
2. S'associer avec les lignes d'assistance aux enfants pour assurer qu'elles soient durables et accessibles, sans frais, à tous les enfants; et;
3. Assurer que les Objectifs de Développement Durable (*Sustainable Development Goals, SDGs*) post 2015 incluent la protection et l'*empowerment* des enfants et des jeunes.